L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 21 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

National Laundry.—Blanchissage.—Chemises, 10 cts; cols et manchettes, 18 cts la douzaine; linge de dessous, 8 cts pièce. No 20 rue St-Louis. 21 mars—1f

A VENDRE.

GROCERIE ET CAFÉ à vendre dans le 2nd District. S'adresser à J. H. H., bureau de "l'Abeille." 21 mars—4 f.

A LOUER.

373 RUE DU CANAL. Un étage composé de 3 grandes chambres avec gaz, office, cuisine, galeries. $15 par mois. 21 mars—1 f.

DEMANDES.

ON demande—Une bonne cuisinière avec référence. Se présenter de suite au No 219 rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe. 21 mars—1f

ON demande une femme jeune ou d'un âge moyen (femme de couleur préférée) comme gardienne d'enfant et s'occuper du ménage d'une petite famille. Les meilleures recommandations requises. S'adresser 99 rue Prytanée, entre Terpsichore et Euterpe. 20mars—1f

LEÇONS de piano et de français.—Madame Serres, de Paris, élève de Marmontel, du Conservatoire de Paris, reçue institutrice devant l'Académie de la Seine, munie des meilleurs certificats de familles de Mexico, qu'elle vient de quitter à cause de son climat, offre de donner des leçons de piano, de français, histoire, géographie, etc., aux meilleures conditions. S'adresser 67 rue Dauphine.

Monsieur Serres, Français, comptable, désire trouver une place de comptable, caissier, teneur de livres, etc. Références des premières maisons de commerce de Mexico. Correspondance française, anglaise, espagnole. S'adresser 67 rue Dauphine. 17 mars—10f—t12j

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

Département de l'Exécutif, }
Etat de la Louisiane. }

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 13e jour de janvier 1885, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$298,250 00
Montant des timbres judiciaires retirés du bureau de l'Auditeur des Comptes publics par l'Agent Fiscal pendant l'année 1885, cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$198,250 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres	$100,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13e jour du mois de janvier 1885. Cent soixante-neuf mille soixante-cinq piastres et vingt-trois cts	$169,065 23
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année 1885. Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$198,250 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal pendant l'année 1885. Trois cent soixante-sept mille trois cents quinze piastres vingt-trois cts	$367,315 23
Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement. Quatre-vingt mille sept cent trente-cinq piastres quatre-vingt six cts	$93,735 86
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts	$273,579 37
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13 janvier 1885, dix mille six cent six piastres, quatre-vingt-sept cts	$10,606 87
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres	$100,000 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts	$273,579 37
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts	$ 10,606 87
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts	$384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des montant suivants et pour les objets ci-après établis, savoir:

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quatre piastres cinquante-quatre cts	$ 5,164 54
Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit du 1er jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre piastres quarante cinq cents	$94,304 45
Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1880, quatre-vingt-six piastres quarante cents	$86 40
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31ème jour de décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres trente-neuf cents	$99,555 39

[L. S.] En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

SIGNAUX D'INCENDIE.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition

Succession de Pierre Némours Lauve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,636—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Pierre Némours Lauve, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—19,23,27.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE D,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 Avril 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	200,		20,000
300 Lots de	100,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Migraines. — Maux de Tête

GUARANA

de GRIMAULT & Cie Pharm. à Paris

Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les **maux de tête, migraines ou névralgies** les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les *coliques*.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

PATE & SIROP

DE SÈVE DE PIN MARITIME

de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de: **Toux — Rhumes — Grippes Catarrhes — Bronchites Enrouements Extinction de voix — Asthme** sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le **Sirop** et la **Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.**

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

Le Renovateur des Cheveux

DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments réquis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR

R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Chez tous les marchands de Médecines.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lafayette Fire Insurance Co. of New Orleans vs Mme Mary Shaeffner, (Schaeffner) femme de James Work et James Work son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,032.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Laurel, Constance et St André, désignés par les numéros un et deux conformément à un plan déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire, le 6me jour d'octobre 1869.

Les dits lots mesurent comme suit: Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Ste Marie et Laurel et mesure trente-sept pieds cinq pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur et en façade à la rue Ste Marie de cinquante-huit pieds un pouce et six lignes; et le lot numéro deux touche au lot numéro un et mesure vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cinquante-huit pieds un pouce et six lignes.

Etant la même propriété que la dite Mme Marie Shaeffner (Schaeffner) a acquise de E. Tardy et autres, conformément à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, en date du 6 octobre 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mars—3,10,17,24,31—avril 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

James B. Mitchell vs. John Davidson et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,469—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Girod, Fulton et Notre Dame, désignés sur un certain plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, alors voyer de la municipalité numéro deux, par les numéros quatre et cinq et ayant les dimensions respectives suivantes, à savoir:

Le lot numéro quatre mesure vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de face à la rue dite New Levee, et vingt-trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et cent vingt-et-un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq, et le lot numéro cinq mesure vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de face à la dite rue New Levee et vingt-trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt-et-un pieds sur la ligne qui la divise du lot numéro quatre et cent vingt-et-un pieds un pouce et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro six, le tout au pied américain.

Acquis par les défendeurs de Mme Henriette Davidson par acte passé pardevant Wm J. Castell, ancien notaire, le 2 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18mars—18 25—avril 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de meubles de valeur, &c. au No 166 de la rue Douane.

Lafitte & Dufilho, agents de Mme Veuve Louis Jerrison et als vs Eva Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 31 mars 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout le contenu du local No 166 rue de la Douane, comprenant un fort lot de meubles de valeur, installations, effets mobiliers divers, &c, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19mars—19,23,27,31.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER, administrateur, etc., vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Robin, Constance, Race et Annonciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente—A douze (12) mois de crédit, l'acquéreur sera requis de fournir une sécurité acceptable au moment de l'adjudication pour le montant de son enchère, portant 7 pour cent par an de la date de la dite adjudication jusqu'à maturité, et devra aussi payer comptant, disons environ $200 pour couvrir les frais et les charges, et aussi un montant comptant suffisant pour couvrir le montant des taxes dues, et 5 pour cent de frais d'avocat sur le montant de l'adjudication. Lesquels paiements comptant seront tous mis au crédit du compte de la dite sécurité.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 15me jour de mars 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
17 mars—17, 20, 27—avril 3.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles! Meubles! Meubles!

Martin Skean vs J. W. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 15,928—En vertu d'un writ de fieri facias moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 22 mars 1886, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison, effets mobiliers divers, etc., contenu dans le local No 369 rue des Magasins, conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mars—10,15,20 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 16me jour de février 1886, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Lucie Huet Herbelin vs. Jules Herbelin.—No 16,536.—Sur motion de P. L. Fourchy, avocat de la demanderesse et sur la preuve fournie à la Cour à l'appui de la demande de la demanderesse la loi et le témoignage étant en sa faveur, Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré, le 4 février 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et, conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Lucie Huet Herbelin et contre le défendeur Jules Herbelin, son époux, décrétant une dissolution de la communauté des biens et acquets, et une séparation de propriété entre elle et son dit époux. Il est en outre ordonné qu'il y ait jugement contre son dit époux, Jules Herbelin, le défendeur, pour la somme de deux mille cinquante piastres, avec intérêt légal du 19 avril 1879, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès.

(Signé le 23 février 1886.)
W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 13me jour de mars, de l'année dix huit cent quatre-vingt-six.
CHAS. PARENT.
Député-Greffier.
18 mars—3f en dix jours.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John McCloskey vs. Norflet Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,909—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux terrains situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Lopez et Saléedo, et désignés par les numéros neuf et dix, conformément à un plan dressé par Castaing & Celles, en date du 20 mars 1866, et déposé comme référence au bureau de E. Bienvenu, notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit: Le lot numéro neuf, trente pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Lopez; et le lot numéro dix, trente pieds onze pouces de face à la dite rue Lopez, sur une profondeur, chacun, de cent deux pieds neuf pouces et quatre lignes.

Avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée comme suit, à savoir: Lot numéro neuf, acheté de Isaac Boone, conformément à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ex notaire en cette ville, à la date du 19 août 1869; le lot numéro dix a été acheté de John McManus, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire, à la date du 11 juin 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—12,19 26—avril 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. R. Chevalley vs. F. J. Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,711.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de F. J. Syme, défendeur, dans les dix actions du capital du Gulf Rice Milling Co.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 mars—19,23,27 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Bowman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,221—Division D—Attendu que Mme Vve Henry Bowman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Bowman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21mars—21,26,30

Succession de Daniel O'Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 17,231—Division D. Attendu que Timothy O'Regan, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Daniel O'Regan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mars—21,26,30.

Succession de John Dinnies.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 14,160—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Duvigneaud, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 mars—20,24,28.

Succession de Eben W. Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,183—Division A—Attendu que Cicero H. Dorr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eben W. Dorr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 mars—18,23,27

Succession de Charles Feinour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,160—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. Administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Feinour, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 mars—17,21,26

Succession de Thomas Ericson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,868—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par August Koops, ci-devant curateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, les paiements faits ratifiés et le dit curateur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16mars—16,20,25

Succession de Antoine Crespin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,175—Division D—Attendu que John R. Laskey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Crespin, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16mars—16,20,25.

Succession de William B. Koontz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 13,404.—Division "E"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve William B. Koontz, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 mars—16,20,25.

Succession de Joseph A. Quintero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17,140—Division A—Attendu que Lamar C. Quintero a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph A. Quintero, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 mars—14 19 23

Succession de Mme Bridget Casey, femme de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,135—Division A—Attendu que Patrick Casey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Bridget Casey, femme de John Lane, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 mars—13 17 21

Succession de Mme Amelia Gerardy, femme décédée de Jacob Koenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,051—Division "C" Attendu que Jacob Koenig a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Amelia Gerardy, femme de Jacob Koenig, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6,11,24.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha Ann Case, veuve de Don Carlos Case, vs. la succession de J. E. Hickock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,998—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Carrollton, maintenant le 7e district de cette ville, et désignés comme lots un, deux et trois de l'îlet No 22 B, lequel est borné par les rues First (ou St-Charles), Short, Hampson et Washington. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue St-Charles sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et îlet que les lots ci-dessus et faisant partie du lot No onze, d'après le plan No 65 déposé au bureau de feu de Selim Magner, notaire de cette ville. La dite portion de terre mesure trente-cinq pieds de face à la rue Short sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout ayant été acquis par feue Mme J. E. Hickock de Mme Don C. Case d'après acte passé devant Wm H. Pasco, notaire, en date du 21 février 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16mars—16,23,30 av6,13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ed. Larue & Cie vs Henri Vinvant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,621.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI 30 mars 1886, à 12 A. M., la propriété ci-dessous décrite à savoir:

I.—Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St Philippe désigné comme lot No vingt et un, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent-soixante-neuf pieds entre lignes parallèles. Acquis de Z. Bruenn d'après un acte pardevant A. Doriocourt, notaire, le 19 janvier 1883. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 117, folio 841.

II. Les morceaux de terre suivants situés dans cette paroisse sur le chemin Gentilly, à une distance de six milles plus ou moins plus bas que la rue des Champs-Elysées.

1° Un morceau de terre mesurant un arpent et vingt pieds de face sur le côté sud du Chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 113 fol 264.

2° Un morceau de terre mesurant trois arpents et demi de face sur le côté nord du Chemin Gentilly sur une profondeur de vingt arpents. Acquis. Enregistré au bureau des aliénations Livre 111 fol. 801. Livre 110 fol. 700. Livre 111 fol 1007.

3° Un morceau de terre mesurant trois arpents de face au coté nord du chemin Gentilly sur vingt arpents de profondeur. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 930—Livre 109, fol. 917.

4° Un morceau de terre mesurant quatorze arpents de face sur les deux côtés du chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. La dite propriété est contigüe à la plantation Michon. Acquis de Marie C. Jacques, le 17 avril 1883. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 930.

—ET AUSSI—

Cinq (5) vaches.
Trois (3) chevaux.
Deux (2) mulets.
Trois (3) charrettes.
Un (1) wagon.
Et un lot d'outils sur la dite II propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27fév—27—6,13,20 27,30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Charles Mooney vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,877—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 avril 1886 à midi, de la propriété et dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Julie, anciennement Florida Landing, Freret anciennement Pine et Cypress et désigné comme lot numéro deux conformément à un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, en date du 31 mai 1858, déposé en l'étude de Théodore O. Stark, ancien notaire de cette ville, connu comme plan numéro deux cent cinq; le dit lot mesure vingt cinq pieds de face à la rue Locust sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par Charles Mooney de Henry Elecke conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le 9me jour de décembre 1876.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans la susdite affaire.
16mars—16 23,30 av6,13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Columbus H. Allen vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16 252—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 mars 1886, à midi, la propriété après décrite, à savoir:

1° Le terme non expiré d'un bail de la propriété connue comme le "Stonewall Rice Mill" (Moulin à riz Stonewall), situé au coin des rues Gitod et Commerce, Nos 70 et 72 rue Girod—le dit bail étant comme suit:

1° à $25 00 par mois du 1er juin 1885 au 1er juin 1886.
2° à $30 00 par mois du 1er juin 1886 au 1er juin 1887.
3° $35 00 par mois du 1er juin 1887 au 1er juin 1888.
4° à $40 00 par mois du 1er juin 1888 au 1er juin 1890: le dit loyer est dû mensuellement.

Et au cas où le dit bail ne se vendrait pas à la prime alors on offrira:

2° Le droit d'occupation de la propriété décrite ci-dessus du jour de vente au 1er juin 1890.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 15 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Antoine Delesparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos. 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire.

Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex notaire public, le 6 octobre 1862, (Enregistré au bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547)

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17mars—17,24,31—7,14,17avril.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—A. & P. A. Villerrain, vs Leurs Créanciers—No. 16,869, Division —.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de A. & P. A. Villermin, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire de cette ville, Lundi le 22ème jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que W. S. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN,
Député-Greffier.
16 fév—16,23—10,16,22 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John H. Campman vs ses Créanciers.—No 16,884.—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John H. Campman soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire, à son bureau, No 5 Commercial Place, en cette ville, le lundi, 22me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que R. H. Marr, Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 16 février 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19fév—3f au22mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—C. H. Allen vs. ses créanciers—No 16,252, Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Columbus H. Allen, individuellement et comme membre de l'ancienne maison Allen & Syme, soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 26e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de déterminer et fixer les termes et conditions d'après lesquels les propriétés rendues dans cette affaire et restant non-vendues seront vendues et qu'avis en soit donné aux créanciers.

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1886.
[Signé] F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN,
17mars—3f au 26 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—J. Barthelemy vs. Ses Créanciers—No. 16,987—Division A.—Ordre de Cour—Considérant les allégations de la pétition enliassée ce jour, il est ordonné par la Cour que l'ordre, dans cette affaire, rendu le 25 février 1886, soit amendé de façon à fixer la réunion des créanciers de L. J. Barthelemy, le 13 avril 1886 à 11 heures A. M., et que W. S. Parkerson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable.

Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
12mars au 13 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin double en briques à trois étages.

No 257 rue South Peters, entre les rues Delord et Calliope.

Succession de Samuel Laycock, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 17 février 1886, Dossier No 15,374, dans l'affaire de la succession de Samuel Laycock, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou block triangulaire, borné par les rues Nouvelle Levée ou South Peters, Calliope et Triangle, désigné par le No 3 et mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue South Peters ou Nouvelle Levée, sur une profondeur de 35 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Nouvelle Levée, adjacente à et le séparant du lot No 2; puis 37 pieds 9 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Triangle, le séparant aussi du lot No 2, puis faisant face à la rue Triangle, 22 pieds 11 pouces, et une profondeur de 48 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Triangle, et le divisant du lot No 4, puis une autre profondeur de 48 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Nouvelle-Levée et faisant face sur une allée en commun, au point de départ sur la rue Nouvelle-Levée, le tout en mesure américaine, d'après un plan à l'endroit de la vente et d'après un autre plan aussi de A. De Armas, voyer, daté le 10 mai 1878.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages faisant face aux rues Nouvelle-Levée ou South Peters et Triangle, et connu comme le No 257 rue South Peters et occupé par une fonderie.

Conditions—Comptant au moment de passer les titres, 10,0|0 devant être payé sur les lieux; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 fév—21,28—7,14 21,27 mars

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la paroisse de Jefferson.—Succession de Martin Schilder et épouse.—Vingt-Sixième Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson. No 298.—Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Emile Rost, juge de la dite Cour, en date du 18 février 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le quart Sud-Ouest de l'îlet No 16, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Nouveau Carrollton, dans la paroisse de Jefferson Etat de la Louisiane, ayant 145 pieds de face à la rue Cooper sur une profondeur de 155 pieds sur la rue Dakin; le dit îlet est borné par les rues Cooper, Dakin, Upperline et Addison, conformément à un plan de B. Buisson, voyer, en date du 10 mai 1837, déposé au bureau du Recorder de la dite paroisse.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18 mars—18,27—avril 3,10,17

ANNONCE JUDICIAIRE

Articles de tailleurs, Draps, Casimirs, etc., etc.—Dans l'affaire de

Auguste Meyer contre Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 17,106.

Vente par le Syndic provisoire.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 29 mars 1886, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux, No 11 rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 15 mars 1886, je procéderai à la vente de ce qui suit, savoir:

Le contenu de l'atelier de tailleurs No 11 rue du Camp, consistant en partie de vêtements confectionnés, draps, casimirs, garnitures, etc., etc.

Le tout conformément au tableau enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
16 mars—16 23,29

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Geddes.

L'emplacement de la propriété de l'Hôtel Southern, détruite par le feu, à l'encoignure des rues Carondelet et Julie. Cette propriété de choix pour résidence. Nos. 189 et 191 rue Julie touchant à la rue Carondelet.

Vente en partage.

Mme Mary Henry et als. vs. Les Mineurs Geddes.

No 15,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 37 rue Carondelet—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le 16 décembre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite à savoir:

1° L'emplacement du Southern ou Continental Hotel, à l'encoignure sud-est des rues Carondelet et Julie, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles Julie et Girod, le terrain mesure 43 pieds, 4 pouces, et 6 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur et face à la rue Carondelet de 95 pieds entre lignes parallèles; ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond du terrain, de 5 pieds de largeur sur une profondeur de 43 pieds, 4 pouces, et 6 lignes, en commun avec le dit lot et autres, et ouvrant sur la rue Carondelet.

2° Deux résidences en briques à deux étages Nos. 189 et 191 rue Julie, dans l'îlet borné par les rues Julie, Girod, Carondelet et St. Charles le terrain est composé de deux lots mesurant comme suit: Un lot mesure 21 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et l'autre lot mesure 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Les deux lots touchent et l'emplacement de l'Hôtel Southern détruit par le feu ci-dessus décrit ont l'usage d'une allée dans le fond de 5 pieds de largeur ouvrant sur la rue Carondelet en usage avec les autres terrains de l'encoignure.

Les améliorations comprennent sur chacun des lots une résidence en briques à deux étages avec corridors et installation pour résidence et comme placement peut appeler l'attention des acquéreurs de propriétés.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente, en billets d'acquéreurs portant intérêt de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, aussi les clauses pénales de 5 pour cent pour honoraires d'avocat pour assurer le paiement des billets; les améliorations devront être assurées pour toute leur valeur et les polices transférées au porteur des billets jusqu'à leur paiement final. Ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les dites propriétés pour l'année 1886 en sus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James G. Woolfe, notaire.
14 mars—14,20,27—avril 3,10,17.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs. Joseph E. M. Sivori.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,832—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot No onze, d'après un plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, daté le 12 janvier 1852, déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt-trois pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Fulton sur cent dix-sept pieds un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No dix, et cent vingt pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du lot No douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme magasin en briques au local No 42 rue Fulton et 11 rue Front, ainsi que tous les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit Joseph E. M. Sivori a acquise par achat de la succession de John Irwin, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, ex-notaire, daté le 31 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18mars—18 25 av1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs. James J. Woulfe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 16,825.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à 12 m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Freret et Poydras et formant l'encoignure des rues Lafayette et Freret et mesurant trente un pieds de face à la rue Lafayette, trente-un pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent six pieds cinq pouces et une ligne sur la rue Freret et cent six pieds six pouces et une ligne sur l'autre côté, le tout plus ou moins. Le dit lot de terre forme tout le lot numéro sept et une partie du lot numéro six dans un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, en date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, pour référence. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Wm. C. Jonnen, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 24 avril 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26fev—26—5,12,19,26,30mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage avec un grand terrain No. 193 rue Derbigny, entre Dumaine et St-Philippe.

Veuve Marie Evelina Léaumont et als. vs. Marie Corinne Léaumont.

No 16,427—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 11 février 1886 et signé le 17 février 1886, et en vertu d'un ordre en date du 25 février 1886 par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Derbigny et mesurant conformément au plan d'Edgard Pilié, architecte, du 26 février 1885, 43 pieds 3 pouces et 2 lignes (au pied américain) de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 148 pieds 7 pouces sur chacun des côtés et 44 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 7 chambres, galeries de côté, gaz dans toute la maison, lieux d'aisance, cave, puits, grand terrain, etc., etc., et porte le numéro municipal No 193, Derbigny.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un crédit d'un an et deux ans au gré de l'acquéreur; les billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et les bâtisses sur la dite propriété seront assurées pour leur pleine valeur et la police transférée au vendeur ou autre porteur des dits billets jusqu'à paiement final des dits billets; en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, l'acquéreur aura à payer les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent sur le montant en litige et en sus la portion au crédit du dit prix sera garantie par hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les taxes de l'année courante seront payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant T. Guyol, notaire, au frais de l'acquéreur.
27fév—27—6 13,20,27,mars—3avril.

PAR LEVY HEIDINGSFELDER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence confortable pour famille, No 62 rue St. Philippe.

Succession de E. Heidingsfelder, décédé.

Vente à l'encan.

PAR LEVY HEIDINGSFELDER, exécuteur testamentaire—MARDI, 20 avril 1886, à midi, au local No 62 rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", rendu le 6me jour de mars 1886, Dossier No. 16,205, dans l'affaire de la succession de E. Heidingsfelder, décédé, pour payer les créanciers, à l'encan il sera vendu:

Cette résidence confortable connue comme No 62 rue St Philippe, qui peut être inspectée avec un permis de MM. Kernan & Levy ou de l'exécuteur testamentaire, se composant d'un lot de terre qui est situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Royale et Bourbon, et mesure à peu près 30 pieds sept pouces de face à la rue St Philippe sur une profondeur irrégulière de cent soixante sept pieds 35.8 pouces et 4 lignes; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le tout conformément à un plan de J. A. Celles en date du 12 janvier 1869, étant la même propriété acquise par le feu E. Heidingsfelder de la succession de O. C. Depas, le 29 mars 1869, par acte passé pardevant A. Grima, notaire.

Conditions—comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1886.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19,26—avril 2,9,16,20

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété centrale du Deuxième District.

Emplacement d'affaire ou de résidence.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu—Les deux résidences en briques à un et deux étages avec deux corps de logis désignées par les Nos. 14, 14 1/2, 16 et 16 1/2 rue St Philippe, entre Royale et Chartres, elles sont bâties sur des lots séparés, avec cuisine en briques à deux étages, de façon à permettre d'en faire deux résidences, l'une de la bâtisse principale et ayant des appartements confortables et bien arrangés, cour pavée, citerne, et lieux d'aisance. Cette propriété située sur une rue conduisant au Marché français et propre pour affaire et résidence, elles seront vendues séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 an, à 1 et 2 ans spécialement garantie par privilège de vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles.

Actes de vente pardevant Jno Bendernagel, notaire.
14 mars—14,20 à la vente

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alois Wagner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "E," No 16,822.

Machines, "gauges", "vats", bouteilles, syphons, bouteilles à eau minérales et autres choses, nécessaires à l'exploitation d'une fabrique d'eau gazeuse et d'eaux minérales de première classe, 4 wagons, 2 mules, 1 cheval, etc., etc. Aussi un lot de meubles de ménage.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—LUNDI, 29 mars 1886, à 11 heures A. M., aux Nos. 133, 135 et 137 rue des Français, entre Bourgogne et St. Claude, 3me District, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, date du 18 mars 1886 il sera vendu à l'encan le contenu et les accessoires de la fabrique d'eau de seltz d'eaux minérales, sus nommée, ainsi que tous les meubles de ménage appartenant à cette succession, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20mars—20 25,27

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Maison en bois confortable sur la rue Roman, entre Laharpe et Lapeyrouse.

Succession d'Hyppolite Landry Buchere.

No. 8,992 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 24 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mars 1886, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant une jolie résidence, ayant galerie de côté, trois chambres, cabinets, cuisine, etc., et tout les droits, voies, privilèges, etc., situés dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Roman, Laharpe, Lapeyrouse et Derbigny, mesurant 49 pieds 0 pouces et 4 lignes de face à la rue Roman sur une profondeur de 49 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Henry E. Ker notaire.
20 mars—20, 27—avril 3, 10, 17, 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier et Quatrième Districts.

La résidance cottage à deux corps de logis, Nos 104 et 106 rue Rousseau.

La bâtisse en briques à deux étages, rue Orange, près Tchoupitoulas, connue comme Kiley's Cotton Pickery.

Succession de WILLIAM KILEY, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 16,476.—

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 19 février 1886, Dossier No 16476, pour le compte de la succession de William Kiley, décédé, il sera vendu à l'enchère publique—

1. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Race et Orange, désigné par la lettre B. La dite portion de terre mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Orange sur une profondeur de 70 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas qui la divise du lot A, et 61 pieds 4 pouces sur le côté de la ligne opposée, et 28 pieds 7 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, qui est oblique.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages connue comme Kiley's Cotton Pickery.

2. UN LOT DE TERRE DE VALEUR, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Rousseau, Jackson, Joséphine et Tchoupitoulas, désigné par la lettre A et mesurant 31 pieds 0 pouces de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 93 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une RÉSIDENCE COTTAGE à deux corps de logis, connue comme les Nos 104 et 106 de la rue Rousseau.

Les mesures ci-dessus sont toutes, plus ou moins, mesures américaines et d'après des plans faits par Chas. Schnauder, voyer, daté—février 1886.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie et 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant A. S. Beck, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1886.
24 fév—24 28 mars 7 14 21 27

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison.

Argenterie.

Succession de N. M. Benachi.

No 16,842—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—MERCREDI, 31 mars 1886, à 10 heures et demie, a. m., il sera vendu à l'enchère publique, au No 425 Chemin du Bayou, en vertu et conformément à un ordre de vente rendu par l'honorable William T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 18 mars 1886,—

Tous les meubles qui se trouvent dans ladite maison, consistant en un ameublement de salon, lit et literie, chaises, tables, etc; un lot d'argenterie.

—Aussi—

Une vache et deux génisses.
Conditions—Comptant sur les lieux.
20 mars—20,27,31.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PLACEMENT AVANTAGEUX

VENTE PÉREMPTOIRE

DE

PROPRIÉTÉS DANS LE PREMIER ET DEUXIÈME DISTRICTS.

POUR CLORE LES SUCCESSIONS DE

Mr. ET Mme. JEAN JACQUES ISNARD,

No. 193 rue du Canal, entre les rues Bourgogne et Remparts, à côté du magasin de Pianos de Junius Hart, Maison de résidence en briques, à deux étages et demi.

Au coin des rues Dumaine et St. Claude, une maison de résidence à un étage, en briques, à deux corps de logis, avec mansardes.

No. 91 rue Dauphine, entre les rues Conti et St.-Louis, bâtisses à UN ÉTAGE avec MANSARDE.

UN GRAND TERRAIN sur lequel, à l'arrière plan, s'élève une bâtisse en briques, à deux étages, bâtisse contigue à la première et faisant face à la rue Dauphine.

Au coin des rues St. Louis et Bourgogne, UNE MAISON DE RÉSIDENCE ET MAGASIN EN BRIQUES, A DEUX ÉTAGES, avec trois autres bâtisses faisant face rue Bourgogne, portant les Nos. 112 et 114 de la susdite rue.

No. 124 de la rue St. Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne, UNE MAISON DE RÉSIDENCE A DEUX ÉTAGES EN BRIQUES.

Au coin des rues Remparts et St. Louis, UNE MAISON DE RÉSIDENCE AVEC MAGASIN en briques avec ATTIQUE.

Nos. 68 et 70 de la rue Ste. Anne, entre les rues Royale et Bourbon, un VASTE TERRAIN avec des BATISSES EN BOIS qui s'y trouvent.

No. 79 rue Perdido, entre les rues Remparts et Dryades, une BATISSE EN BRIQUES A DEUX ÉTAGES AVEC ÉCURIES.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, entre les rues Gravier et Commune, AU DERNIER ET PLUS OFFRANT, QUELLE QUE SOIT L'ENCHÈRE, les propriétés de valeur dont voici la liste, pour clore les successions de M. et de Mme JEAN JACQUES ISNARD, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° **Un certain morceau de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 7, dans le carré d'îlet borné par les rues **Perdido, Gravier, Remparts et Dryades**, mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue **Perdido**, sur 114 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une vaste bâtisse en briques faisant face à la rue Perdido, avec écurie pour dix chevaux, et une bâtisse en briques à deux étages, contenant deux chambres et un cabinet à l'étage inférieur; deux chambres à l'étage supérieur, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc., cette propriété portant le No 79 de la rue Perdido.

Cette propriété est vendue sujette à un bail échéant le 31 août 1886, au taux de $20 par mois.

DEUXIEME DISTRICT.

2° **Un certain vaste terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues **Ste-Anne, Royale, Orleans et Bourbon**, mesurant 57 pieds de face à la rue Ste-Anne, 57 pieds de largeur à la limite intérieure sur une profondeur, côté de la rue Royale, de 50 pieds 10 pouces et 2 lignes, et côté de la rue Bourbon, 50 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois ayant deux chambres, un grand auvent en bois sous lequel est établi un débit de bois et de charbon, il y a aussi hydrant, lieux d'aisance, etc., et la propriété porte le numéro municipal Nos 68 et 70 de la rue Ste-Anne. Elle est louée jusqu'au 31 mars 1886, à raison de $40 par mois.

3° **Un certain terrain**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues **Remparts, St-Louis, Bassin et Conti**, formant le coin des rues **Remparts et St-Louis**, et mesurant 42 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade rue St-Louis, sur une profondeur entre lignes parallèles de 129 pieds et 4 lignes, et mesurant 5 pieds de face sur la rue des Remparts de 56 pieds 8 pouces 7 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage avec attique ayant 4 chambres et un magasin au rez-de-chaussée, 2 chambres, 2 cabinets dans l'attique; cuisine en briques, à 2 étages, avec 2 chambres, cour latéralement, citerne, lieux d'aisance, etc. Le magasin occupé par M. Aicard comme magasin de tabac et la partie faisant face à la rue des Remparts par Mme R. Aicard, fabricante de fleurs artificielles. Cette propriété est louée au chiffre réuni de $40 par mois. Pas de bail.

4° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le deuxième district de cette ville, borné par les rues **St Louis, Conti, Dauphine et Bourgogne**, mesurant 26 pieds 11 pouces de façade sur la rue St Louis, sur 127 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle bâtisse en briques à deux étages ayant salon double avec portes à coulisse et deux cabinets au premier étage, 4 chambre au second, gaz partout, balcon en fer sur la rue St Louis, corridor, allée, cuisine à deux étages en briques avec 4 chambres, compartements, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc., et portant le No 124 de la rue St Louis. Cette propriété sera vendue sujette à un bail expirant le 31 juillet 1886, aux taux de $35 par mois.

5° **Un certain terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues **St-Louis, Bourgogne, Dauphine et Toulouse**, formant le coin des rues **Bourgogne et St-Louis**, et mesurant 32 pieds de façade rue St-Louis, sur une profondeur et façade de 12 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la rue **Bourgogne**.

Les améliorations comprennent, premièrement, une grande maison en briques, à deux étages faisant l'angle des rues St-Louis et **Bourgogne**, partie inférieure de laquelle est occupée comme magasin d'épiceries au détail et buvette; la partie supérieure comme résidence avec deux chambres, cuisine en briques d'une chambre, hydrant, citerne, lieux d'aisance, cabinets la bâtisse principale, ayant cour séparée; deuxièmement, une bâtisse à un étage avec quatre chambres, une petite cuisine en briques, d'une chambre, hydrant, lieux d'aisance, et troisièmement, une bâtisse à un étage avec deux chambres et deux cabinets, galerie, cuisine à deux étages avec deux chambres, cour, briquetée, hydrant, lieux d'aisance. Cette propriété est louée au mois, sans bail, au prix extrêmement modique de $70.

6° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A dans le carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, St Louis et Conti, mesurant 31 pieds 11 pouces de façade rue Dauphine sur 31 pieds 7 pouces 2 lignes à l'arrière, sur une profondeur de 129 pieds 1 ligne.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage avec attique, portant le No. municipal 91 de la rue Dauphine, ayant 4 chambres, cabinet, office à l'étage inférieur; dans l'attic, 2 chambres; une cuisine en briques à deux étages ayant 5 chambres et une cave, poulailler, hydrant, citerne, cour pavée, etc., etc.

7° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District et le même îlet que la propriété ci-dessus, désigné par la lettre B, mesurant 30 pieds, 8 pouces de façade rue **Dauphine**, sur 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur à l'arrière, sur 129 pieds 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, à distance de la rue, ayant 6 chambres.

8° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues **Dumaine**, St-Claude, Tremé et Ste-Anne, formant le coin des rues St-Claude et Dumaine, et mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de façade rue **St-Claude**, sur une profondeur et façade, entre lignes parallèles, rue **Dumaine**, de 127 pieds 10 pouces, 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques solidement construite d'un étage avec attique, maison convenable comme résidence de famille ayant 4 chambres et 2 cabinets sur l'étage inférieur; 2 chambres dans l'attique; cuisine en briques à deux étages ayant 4 chambres, écuries, cours, hydrant, etc., citernes, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Cette propriété est louée au mois au taux de $35.

9° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Canal, Douane, Bourgogne et Remparts**, mesurant 33 pieds 9 pouces 4 lignes de façade rue du Canal, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la splendide maison de résidence en briques, à deux étages, contigue au **magasin de pianos de Junius Hart**, ayant, au premier étage corridor d'entrée, trois chambres avec portes à coulisse; quatre chambres au second étage trois chambres à l'étage supérieur; une cuisine en briques à deux étages, la bâtisse ayant quatre chambres, citerne, hydrant, cour pavée avec dalles et briques, allée de côté, etc. Sur la rue du **Canal**, il y a un beau verandah en fer.

Cette propriété porte le No municipal 193 de la rue du Canal, et est louée jusqu'au 31 mars 1886.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites se vendent d'après des plans et des mesures fournis par Edgar Pilié, architecte, en date du 6 février 1886, qui sont aujourd'hui déposés à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant à l'option des acquéreurs; le reliquat s'il on est, à un crédit de un et deux années à partir du jour de la vente, en billets divisés en coupons à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale, et lien du vendeur ainsi que privilège sur la propriété vendue avec la clause usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des dits billets; assurance sur les améliorations jusqu'à parfait paiement de la dette, et les polices d'assurances transférées aux porteurs des dits billets, jusqu'à leur paiement, ainsi que toutes les autres clauses de garanties habituelles. Les taxes de l'année courante sur les propriétés qui sont décrites doivent être payées par les acquéreurs en sus du prix de leur adjudication. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire aux frais des acquéreurs.
14 mars—14 31 27 à la vente

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés Rénumératives.

ET BIEN SITUÉES

dans le

Premier et Second Districts.

Coin des rues Baronne et St-Joseph.—Magnifique résidence en briques à quatre étages.

No. 568 rue Douane, entre les rues Broad et White.—Cottage élégant.

Un grand terrain et batisses adjacents aux propriétés ci-dessus.

Magnifique terrain rue du Canal, entre les rues Broad et White, près de la station du chemin de fer du **Lac et de la ville de la Nlle-Orléans.**

Nos. 53 et 55 rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.—Magasin et résidence en briques à trois étages.

Coin des rues Douane et Liberté.—Magasin et résidence en briques à deux étages.

No. 49 rue Toulouse, entre les rues Royale et Chartres.—Magasin et résidence en briques à trois étages.

Nos. 139 et 141 rue des Remparts, entre les rues St-Pierre et Toulouse.—Deux magasins et résidences en briques à trois étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale. SAMEDI, 10 avril 1886 à 12 m., il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune la liste suivante de propriétés de valeur, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 42, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Baronne, St. Joseph, Julie et Dryades**, mesurant 25 pieds de face à la rue **St. Joseph** sur une profondeur de 120 pieds sur la rue St Joseph avec l'usage en commun d'une allée dans le fond partant de la rue Baronne à la rue Dryades. Les améliorations comprennent la splendide résidence à quatre étages formant le coin des rues **St. Joseph et Baronne** avec neuf chambres, corridors au premier, second et troisième étages, cuisine en briques à deux étages, avec deux chambres, maison pour mettre le bois et le charbon, citerne, lieux d'aisance, waterwork, balcons en fer faisant face aux rues St. Joseph et Baronne, etc.

SECOND DISTRICT.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues **Toulouse, St-Pierre, Royale et Chartres**, mesurant 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue **Toulouse** sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce et 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle bâtisse en briques à trois étages connue par le numéro municipal 49 rue Toulouse, ayant au rez de chaussée une grande chambre, 2 chambres et un corridor au second étage et 3 chambres et corridor au troisième étage, cuisine en briques à trois étages avec 6 chambres et 2 cabinets, cour dallée, hydrant, lieux d'aisance etc.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations situé dans le second district de cette ville désigné par le No 1 dans l'îlet borné par les rues **Douane, Liberté, Marais et Bienville** formant le coin des rues Douane et Liberté et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue **Douane** sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin et la résidence en briques à deux étages avec deux chambres, cuisine en briques à deux étages avec deux chambres, hangar, cour, etc., et occupé par **Stephen Kennair** comme magasin, connu comme le numéro municipal **coin** des rues **Douane et Liberté** avec deux chambres, cour briquetée, lieux d'aisance, etc.

4. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations situé dans le Second District désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues **Ste-Anne, Dumaine, Royale et Chartres**, mesurant 39 pieds 6 pouces de face à la rue **Ste-Anne** sur une profondeur de 108 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages connue sur les numéros municipaux 53 et 55 rue Ste-Anne. Le rez de chaussée est occupé par le magasin de modes de Mme E. Gathe. Au 2me étage, deux chambres, deux cabinets, et au 3me étage, deux chambres et 2 cabinets, cuisine en briques à trois étages avec une bâtisse à deux étages dans le fond avec 2 chambres, emplacement pour le bois et le charbon, hydrant, etc.

5° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, désignés par les lettres A et B dans l'îlet borné par les rues **Remparts, Bassin, Toulouse et St. Pierre**, mesurant chacun 21 pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations de chaque propriété consistent en une bâtisse en briques avec greniers à trois étages, avec grand salon avec de chaussée, trois chambres au second et troisième étages, corridor au 2me étage, cuisine à 3 étages en briques avec 3 chambres, citerne, lieux d'aisance au premier et second étages, hydrant, etc. Ces propriétés portent les numéros municipaux 139 et 141 rue des **Remparts**.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Second District de cette ville désignés par les Nos. 11 et 12 dans l'îlet borné par les rues **Canal, Douane, Broad et White**, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue **Douane** sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage élégant en bois et retiré de la rue, ayant 3 chambres et un cabinet, cuisine détachée avec 2 chambres, et 2 chambres de domestiques, vaste grand hangar à l'arrière, lieux d'aisance avec couverture, lieux d'aisance parallèles, grande parterre devant et derrière et une quantité d'arbres fruitiers.

La propriété porte le numéro municipal 568 rue Douane.

7. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus, et désigné par la lettre A, mesurant 30 pieds de face à la rue Douane sur 150 pieds 8 pouces de profondeur.—Améliorations, hangars, lieux d'aisance, &c.

8. Un certain lot de terre situé dans le même district et l'îlet que les propriétés décrites ci-dessus 6° et 7°, désigné parle No. 24, mesurant 30 pieds de face à la rue **Canal** sur une profondeur de 150 pieds 8 pouces. Toute la liste de propriétés décrites ci-dessus seront vendues conformément à des plans de Arthur de Armas et qui se trouvent à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale lieu et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le paiement des dits billets ou une partie quelconque, et toutes les autres clauses usuelles.

Les acquéreurs devront assurer les propriétés pour un montant satisfaisant aux vendeurs et transférer les polices d'assurance aux détenteurs des billets jusqu'à leur paiement final, rembourser les primes non expirées d'assurances, garantir le paiement et payer toutes les taxes pour l'année 1886 au dessus du prix d'adjudication, les acquéreurs seront aussi requis de faire un dépôt de 10 pour cent au montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
20mars—20 21 27 28 avril à la vente

Résidence luxueuse

RUE DE L'ESPLANADE,

Située dans la partie la plus délicieuse et la plus aristocratique de ce splendide boulevard.

Formant le coin de la rue Marais, dans le même îlet et à proximité des résidences de **MM. Godchaux, Beltran, Tricou, Slocomb, Rathbone, Legendre, et autres.**

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, la propriété de valeur décrite ci-dessous, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Esplanade, Kerlerec, St-Claude et Marais**, formant le coin des rues **Esplanade et Marais**, et mesurant, mesure américaine, 47 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue **Esplanade** sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue **Marais** 116 pieds 10 pouces 4 lignes sur une ligne de profondeur et 25 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, élégante et artistement finie pour famille, dans le voisinage le plus agréable de cette ville, et ayant au rez-de-chaussée une grande galerie devant, large corridor, salon spacieux, salles à manger, cuisine avec un grand office, &c., et au premier étage un beau balcon, cabinet, chambre à bain, balcons derrière et sur le côté, doubles citernes, lieux d'aisance aux deux étages, hydrant, parterres pour fleurs, &c. La propriété est dans le plus parfait état et bien réparée et est une occasion qu'on ne doivent pas manquer ceux qui cherchent une résidence élégante et aristocratique, et à un prix que l'on peut juger des acquéreurs au moment de la visite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur avec intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des billets ou toute portion de ceux-ci, assurance et transfert des polices aux détenteurs des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente.

L'acquéreur devra payer les taxes pour l'année 1886 au dessus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B.—On peut visiter la propriété tous les jours de 9 à 11 A. M. et de 4 à 6 P. M. avec une carte des encanteurs.
20mars—20 21 28 à la date